

En Belgique, dans un accident sur huit impliquant des blessés, l’auteur de l’infraction prend la fuite. Chaque semaine près de 100 accidents avec délit de fuite

En 10 ans, le nombre de délits de fuite dans notre pays a augmenté de 9 %. Au total, un accident corporel sur huit implique un délit de fuite. Chaque semaine, il se produit près de 100 accidents dans lesquels l’auteur de l’accident prend la fuite. Toutefois, les auteurs de ces délits sont de plus en plus souvent arrêtés. C’est ce que révèle une nouvelle analyse de l’institut Vias.

Chaque semaine 92 accidents avec délit de fuite

En 2023, il y a eu 4799 accidents corporels avec délit de fuite. Cela représente une hausse de 9% en 10 ans (4799 en 2023 contre 4400 en 2014). Cela représente chaque semaine en Belgique 92 accidents avec blessés ou tués où l’auteur prend la fuite ! Parmi ces accidents, 19 personnes y ont perdu la vie et 5266 ont été blessées.

Le nombre de délits de fuite augmente non seulement en chiffres absolus, mais aussi en termes de proportion. En 2023, 13 % de tous les accidents corporels s’accompagnaient d’un délit de fuite, contre 10,6 % en 2014.

Année	Accidents corporels avec délit de fuite	Total victimes	% d’accidents avec délit de fuite
2014	4400	4902	10,6%
2015	4284	4772	10,6%
2016	4467	4989	11,1%
2017	4199	4684	11,0%
2018	4436	4910	11,5%
2019	4458	4956	11,8%
2020	3614	3948	12,0%
2021	4232	4663	12,2%
2022	4786	5316	12,7%
2023	4799	5285	13,0%
Moyenne 2014-2023	4368	4843	11,7%
Evolution 2014-2023	+9%	+8%	+23%

La moitié des victimes sont des cyclistes ou des piétons

Lorsqu’elles ont été impliquées dans un accident avec délit de fuite, 1716 victimes se déplaçaient à vélo et 940 à pied. Les cyclistes et piétons constituent ainsi près de la moitié des victimes de cet acte lâche. En tout, 22 % des piétons blessés dans le trafic sont victimes d’un accident avec délit de fuite.

À tout moment de la journée

Les accidents avec délit de fuite surviennent proportionnellement à peu près aussi fréquemment la journée (13% de l’ensemble des accidents corporels) que la nuit (16% de l’ensemble des accidents). En chiffres absolus, il y a plus d’accidents qui se produisent la journée que la nuit !

Fuir ne rapporte rien ! De plus en plus de fuyards attrapés

Selon les chiffres de la police et du fonds commun de garantie belge, les auteurs de délit de fuite sont de plus en plus souvent attrapés. Alors qu'en 2014, 24,5 % des délits de fuite n'avaient pas été élucidés, en 2022 (chiffre le plus récent), ce n'était le cas plus que pour 13,7 % des accidents.

Le risque de se faire prendre a certainement augmenté ces dernières années, notamment parce qu'il y a davantage de caméras dans les espaces publics, ce qui facilite la recherche des contrevenants. Ces caméras se trouvent plus souvent dans les zones urbaines. Quoiqu'il en soit, les accidents avec délit de fuite sont plus nombreux en ville (17,5%) qu'à la campagne (7,4%).

Lourdes sanctions

Les peines encourues en cas de délit de fuite ne sont pas négligeables. Dans le cas d'un accident sans blessé, le contrevenant risque une peine de prison de 15 jours à six mois et une amende de 1 600 à 16 000 euros. De plus, le tribunal peut également décider d'imposer une déchéance du droit de conduire de huit jours à cinq ans.

En revanche, si la victime du délit de fuite est blessée, ou décède, les sanctions sont encore plus sévères. Le contrevenant risque alors une peine d'emprisonnement de 15 jours à quatre ans et/ou une amende de 3 200 à 40 000 euros. Dans ce cas, il peut également être décidé d'imposer une déchéance du droit de conduire à vie. En outre, la récidive, c'est-à-dire le fait de commettre dans un délai de 3 ans deux infractions graves, comme un délit de fuite, entraîne un doublement de l'amende et une déchéance du droit de conduire d'au moins cinq ans.

Conclusion

On constate une augmentation des délits de fuite ces dernières années. Les usagers vulnérables en sont régulièrement les principales victimes. Selon une étude, les auteurs de délit de fuite roulent sous influence ou ne sont pas en ordre de papier (permis ou assurance). Année après année, de plus en plus de cas de délits de fuite sont résolus.

Prendre la fuite après un accident, même si vous êtes en état de choc, est tout sauf une bonne idée. Les sanctions ont été fortement alourdies ces dernières années (on encourt, dans certains cas, une peine d'emprisonnement de 4 ans), mais avant tout, il est de votre devoir moral d'aider une personne dans le besoin.

Témoignage: Un accident avec délit de fuite c'est souvent un traumatisme à vie

Tout accident de la route provoque un choc (de courte durée) ou un traumatisme plus ou moins important, de plus longue durée. En général, les causes ou les facteurs aggravants d'un accident sont rapidement identifiés. Lors d'accidents avec délit de fuite, ce n'est souvent pas le cas. Le fait de ne pas savoir pourquoi quelqu'un a pris la fuite rend généralement la situation très difficile sur le plan mental et émotionnel pour les victimes, car elles n'obtiennent pas de réponse à ce qui s'est passé.

Dans le témoignage suivant, Lotte nous explique l'impact qu'a eu sur elle le délit de fuite dont elle a été victime. Dans le cadre de l'ASBL "Témoins de la route", elle interviendra également de temps à autre dans des écoles pour sensibiliser les jeunes à cette question.

Regarder le témoignage de Lotte

<https://www.youtube.com/watch?v=E7gg7GC0xQQ>

Personne de contact :

Shirley Delannoy: porte-parole institut Vias: 0470 70 22 43